

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET LES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE POUR 2021-2024 ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

1. Type de Marché :

Marchés et accords-cadres de fournitures et de services
CPV : 55521200-0 Services de livraison de repas

2. Pouvoir Adjudicateur :

Communauté de Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
2 Rue du Pavillon, 28120 ILLIERS-COMBRAY
Tél : 02.37.23.25.72. / E-mail : contact@entrebeauceetperche.fr

3. Objet du Marché :

Fourniture de repas en liaison froide pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement et les structures Petite Enfance de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour 2021-2024

4. Périodicité du marché :

Les périodes mentionnées ci-dessous sont données à titre indicatif pour les années 2021-2022 mais concernent également les années 2022-2023 et 2023-2024

5. Lieu de livraison :

- Restaurant scolaire de l'Ecole du Chemin Vert, Rue J.F. Kennedy, 28190 Courville sur Eure pour les ALSH de Courville sur Eure pour les mercredis du 8 Septembre 2021 au 6 juillet 2022 inclus, les vacances de la Toussaint 2021, de Noël 2021, d'Hiver 2022, de Pâques 2022 et de Juillet-Août 2022.
- Restaurant scolaire de l'Ecole de Fontaine, Rue Jules Ferry, 28190 Fontaine la Guyon pour l'ALSH de Fontaine la Guyon, pour les mercredis du 8 Septembre 2021 au 6 juillet 2022 inclus, les vacances de la Toussaint 2021, d'Hiver 2022, de Pâques 2022 et de Juillet 2022.
- Restaurant scolaire de l'Ecole de St Luperce, Rue de la Mairie, 28190 Saint Luperce pour l'ALSH de Saint Luperce pour les vacances de Juillet 2022.
- Restaurant scolaire de l'Ecole de Bailleau-le-Pin, 6 rue de l'Eglise, 28120 Bailleau-le-Pin pour l'ALSH de Bailleau-le-Pin pour les mercredis du 8 Septembre 2021 au 06 juillet 2022 inclus, les vacances de la Toussaint 2021, d'Hiver 2022, de Pâques 2022 et de Juillet 2022.
- Restaurant scolaire du groupe scolaire de La Vivonne, 36 Avenue du Général De Gaulle, 28120 Illiers-Combray pour les mercredis du 8 Septembre 2021 au 6 juillet 2022 inclus, les vacances de la Toussaint 2021, de Noël 2021, d'Hiver 2022, de Pâques 2022 et de Juillet 2022.
- Pôle Enfance-Jeunesse de Courville s/Eure, 2 Rue de Beauce, 28190 Courville sur Eure, pour le multi-accueil de Courville sur Eure, pour les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis du 30/08/2021 au 29/07/2022
- Crèche « les p'tits loups », rue des Aumônes, 28120 Illiers-Combray, pour les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredi du 23/08/21 au 22/07/22

6. Caractéristiques principales :

- ALSH de Courville sur Eure : A livrer au restaurant scolaire de l'école du Chemin Vert, Rue J.F. Kennedy, 28190 Courville sur Eure
 - *36 Mercredis de l'année scolaire 2021 – 2022* : 90 repas enfants par jour, 36 jours
 - *Vacances de la Toussaint 2021* : 90 repas enfants par jour, 9 jours
 - *Vacances de Noël 2021* : 50 repas enfants par jour, 10 jours
 - *Vacances d'Hiver 2022* : 90 repas enfants par jour, 10 jours
 - *Vacances de Printemps 2022* : 90 repas enfants par jour, 9 jours
 - *Vacances de Juillet 2022* : 130 repas enfants par jour, 15 jours
 - *Vacances d'Août 2022* : 90 repas enfants par jour, 22 jours

- ALSH de Fontaine la Guyon : A livrer au restaurant scolaire de l'école de Fontaine, Rue Jules Ferry, 28190 Fontaine la Guyon
 - *36 Mercredis de l'année scolaire 2021 – 2022* : 40 repas enfants par jour, 36 jours
 - *Vacances de la Toussaint 2021* : 25 repas enfants par jour, 10 jours
 - *Vacances d'Hiver 2022* : 25 repas enfants par jour, 10 jours
 - *Vacances de Printemps 2022* : 25 repas enfants par jour, 9 jours
 - *Vacances de Juillet 2022* : 60 repas enfants par jour, 15 jours

- ALSH de Saint Luperce : A livrer au restaurant scolaire de l'école de St Luperce, Rue de la Mairie, 28190 Saint Luperce
 - *Vacances de Juillet 2022* : 40 repas enfants par jour, 15 jours

- ALSH de Bailleau-le-Pin : A livrer au restaurant scolaire de l'école de Bailleau-le-Pin, 6 Rue de l'église, 28120 Bailleau-le-Pin
 - *36 Mercredis de l'année scolaire 2021 – 2022* : 30 repas enfants par jour, 36 jours
 - *Vacances de la Toussaint 2021* : 25 repas enfants par jour, 10 jours
 - *Vacances d'Hiver 2022* : 25 repas enfants par jour, 10 jours
 - *Vacances de Printemps 2022* : 25 repas enfants par jour, 9 jours
 - *Vacances de Juillet 2022* : 50 repas enfants par jour, 15 jours

- ALSH d'Illiers-Combray : A livrer au restaurant scolaire du groupe scolaire de La Vivonne, 36 Avenue du Général De Gaulle, 28120 Illiers-Combray
 - *36 Mercredis de l'année scolaire 2021 – 2022* : 50 repas enfants par jour, 36 jours
 - *Vacances de la Toussaint 2021* : 30 repas enfants par jour, 10 jours
 - *Vacances de Noël 2021* : 30 repas enfants par jour, 5 jours
 - *Vacances d'Hiver 2022* : 50 repas enfants par jour, 10 jours
 - *Vacances de Printemps 2022* : 50 repas enfants par jour, 9 jours
 - *Vacances de Juillet 2022* : 80 repas enfants par jour, 15 jours

- Multi-accueil de Courville sur Eure : A livrer au Pôle Enfance-Jeunesse du Pays Courvillois, 2 Rue de Beauce, 28190 Courville sur Eure :
 - *Les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis et Vendredis 2021-2022 du 30/08/21 au 29/07/22 soit 226 jours*. 16 repas « enfants crèches » par jour

- Crèche d'Illiers-Combray : A livrer à la crèche, Rue des Aumônes, 28120 Illiers-Combray
 - *Les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis et Vendredi 2021-2024 du 23/08/2021 au 22/07/2022 soit 225 jours* : 10 repas « enfants crèches » par jour

- Les repas comprendront la fourniture du pain frais cuit sur sol tout en privilégiant les circuits courts avec des fournisseurs de proximité.

- A chaque période de vacances, pour les Accueils de Loisirs, les repas concernent les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ils consistent en la fourniture d'un repas chaud, qui, à titre exceptionnel, pourra être remplacé par un repas froid ou un pique-nique.
Un pique-nique composé notamment d'un sandwich à base de pain cuit sur sol sera prévu chaque semaine des vacances de Toussaint, d'Hiver, de Printemps, de Juillet et d'Août.
- Les quantités exactes pour chaque période seront confirmées, par un bon de commande transmis par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche selon une périodicité et une modalité convenues avec l'attributaire du marché
- La quantité totale figurant au bordereau des prix unitaires et une quantité maximum
- Une attention particulière sera portée aux démarches environnementales appliquées pour la préparation et la livraison des repas

7. Caractéristiques du marché :

Accord-cadre à bons de commande conclu à prix unitaire

Prix ferme, non révisable.

Les règlements s'effectueront sur présentation d'une facture arrêtée à la fin de chaque mois, sur la base des quantités réellement livrées.

8. Durée du marché :

Du 23/08/2021 au 31/08/2024

9. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix pour 40%, de la qualité des produits et de la prestation 30 % de la note méthodologique pour 15% et des références pour 15%

La collectivité se réserve la possibilité de négocier ou de ne pas négocier et de recevoir les prestataires en fonction des retours.

10. Type de procédure :

Procédure adaptée

11. Date limite de réception des offres :

Mercredi 30 juin 2021 à 12h00

12. Durée de validité des offres :

90 Jours

13. Présentation et contenu des offres :

- Le candidat produit à l'appui de sa candidature : une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans les cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à l'article L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, conformément à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Les certificats de qualifications professionnelles ainsi que les agréments sanitaires et toutes attestations en rapport avec la fabrication et le transport de repas
- Le bordereau des prix, ci-joint, dûment rempli
- Les références de l'entreprise sur des marchés similaires
- Une note méthodologique expliquant les modalités de livraison, les modalités de confirmation du nombre de repas à livrer pour chaque période, la prise en compte de repas spécifiques pour des allergies ou des régimes alimentaires particuliers pour certains enfants, la formation du personnel de la collectivité au matériel et à la mise en température des plats
- Acte d'engagement, ci-joint, dûment rempli et signé

14. Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Transmission par voie dématérialisée

Le dépôt des candidatures et des offres est possible exclusivement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [http:// www.amf28.org/entrebeauceetperche/](http://www.amf28.org/entrebeauceetperche/)

15. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif d'Orléans 28, rue de la Bretonnerie Cedex 1 45057 ORLEANS

Tél. : 02 38 77 59 00

Fax : 02 38 53 85 16

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr